

VEND. 26, SAM. 27 &
DIM. 28 FEVRIER 2021

L'ECONOMISTE



LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

EDITORIAL

Cannabis

QUI aurait cru, il y a encore peu, que le Maroc irait jusqu'à légaliser le cannabis pour un usage médical. Cette revendication, portée par des partis d'opposition, particulièrement l'Istiqlal et le PAM, est remise sur la table, de manière périodique à l'approche des élections. En osant légiférer sur un sujet tabou, le gouvernement fait preuve de pragmatisme. Il s'agit de restructurer, de manière progressive et contrôlée, une activité illicite et qui a, pendant longtemps, porté ombrage à l'image du Maroc dans le monde. Le but aussi est de mettre un terme aux ravages dans la société, particulièrement auprès des jeunes.

Cependant, cette légalisation ne concerne pas la consommation de cette plante et ses dérivés. Celle-ci reste prohibée. Par contre, elle fixe le cadre légal pour la culture et la commercialisation du cannabis pour des raisons thérapeutiques, pharmaceutiques et industrielles. Toute une architecture sera ainsi mise en place pour développer une véritable filière agricole et industrielle. Avec à la clé, de nombreux emplois pour une région qui fait vivre des milliers de familles.

Désormais, le marché mondial du cannabis médical enregistre une croissance inouïe, avec une moyenne de 60% en Europe. C'est une véritable fenêtre de tir qui s'ouvre pour le Maroc qui doit saisir les opportunités économiques et se positionner. Ce qui se traduira immanquablement par l'amélioration des revenus des agriculteurs, qui seront immunisés contre les réseaux de trafic international de drogues. Ce serait pour eux et pour tout le pays... une plante bénite. □

Mohamed CHAOUI

FIFA

Le Maroc vise haut

- Fouzi Lakjaâ présente sa candidature pour le Conseil de l'organisation

- Une première dans l'histoire du pays

- Entretien exclusif

Voir pages 26 à 28



(Ph. Jarfi)

Le Covid fléchit la hausse des chèques en bois

L'ANNÉE 2020 a enregistré une baisse, certes légère mais surprenante, du nombre de chèques en bois par rapport à l'année précédente: 2%. Le total des incidents de paiement s'est donc élevé à 466.370 titres de paiement à fin 2020 contre 475.977 en 2019. Pourtant, en temps de crise sanitaire, le nombre de chèques impayés aurait dû exploser. La baisse s'explique notamment par le recul de l'activité, l'accès des entreprises aux financements garantis par la CCG, la baisse de l'activité durant le confinement... □

Voir pages 2 & 3

■ CIH Bank «préparé à tous les scénarios en 2021»

Voir page 4

■ Amnistie fiscale: Les créances payables via les GAB aussi

Voir De Bonnes Sources

Votre courrier pages 24 & 25

La femme, la grande victime de la pandémie

Voir pages 10 & 11

La CNSS veut durcir ses moyens de contrôle

Voir pages 6 & 7